

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Cette formation répond à l'obligation légale d'un registre public d'accessibilité et de la nécessité de former les professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap.



CONTENU

Les ERP :

- Définition légale et obligations d'un E. R. P.
- Les différentes catégories d'E.R.P et plus spécifiquement, l'E.R.P. des apprenants
- Présentation exhaustive du contenu du registre public d'accessibilité

Le handicap :

- Définitions et statistiques
- Situer le handicap selon le cadre législatif en vigueur depuis la loi du 11 Février 2005.
- Typologie du handicap :
 - o Déficiences auditive, visuelle, motrice, mentale, psychique ainsi que les maladies invalidantes.
- Bien accueillir une personne en situation de handicap



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie participative
- Vidéo projection – support papier
- Pour chaque séquence de formation, des exemples concrets sont apportés et détaillés afin de permettre une réelle compréhension des enjeux législatifs et humains de l'accueil et de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
- Pour chaque type de déficience, un ensemble de critères d'accueil sera proposé afin de garantir aux stagiaires autonomie et efficacité dans leur travail quotidien.
- Salle de formation adaptée, accessible PMR



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Situer leur action par rapport au cadre légal de la mise en place d'un registre public d'accessibilité
- Communiquer sur le degré d'accessibilité de leur établissement
- Recevoir et accueillir dans les meilleures conditions tous les visiteurs en situation de handicap en s'adaptant aux différents types de handicap



PUBLIC

Agents d'accueil dans les Etablissements Recevant du Public



PREREQUIS

Aucun prérequis



ACCESSIBILITE

- Cette session est accessible aux personnes en situation de handicap.
- Nous consulter pour une étude personnalisée des adaptations nécessaires.



MODALITES D'EVALUATION

A l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation est remise.
L'atteinte des objectifs est évaluée au travers de Quizz et d'exercices « cas pratiques ».



RAPPEL REGLEMENTAIRE

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité.



125 Route de Paris 03410 Saint Victor

 formation@prestarh.fr

 04 43 31 13 56

Pour s'inscrire à une session, il suffit de prendre contact avec nous et l'assistante formation vous communiquera les modalités d'inscription.

Durée de la formation : ½ journée

Tarif : € nets de taxe, déplacements inclus
(structure non assujettie à la TVA)

Lieu de formation : à définir

Dates et horaires : à définir

Formateur :